

## Cinquième réunion du Groupe de travail sur le choix de la loi applicable aux contrats internationaux (les 27 et 28 janvier 2014)



### Rapport

Les 27 et 28 janvier 2014, le **Groupe de travail sur le choix de la loi applicable aux contrats internationaux** (le « Groupe de travail »), présidé par M. Daniel Girsberger, s'est réuni au Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé (la « Conférence ») pour la cinquième fois. Conformément au mandat confié par le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (le « Conseil »)<sup>1</sup> et aux recommandations relatives au Commentaire énoncées par la Commission spéciale<sup>2</sup>, les experts présents ont poursuivi et conclu leurs discussions autour de la formulation du Commentaire accompagnant le projet de Principes de La Haye (le « projet de Commentaire »).

Les observations relatives au projet de Commentaire formulées par l'Argentine, le Canada, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne ont alimenté les discussions du Groupe de travail, qui a également bénéficié et tenu compte des remarques du Professeur Peter Winship, enseignant à la *SMU School of Law* de Dallas (Texas).

Un Comité de rédaction a été constitué au sein du Groupe de travail : le Président, Geneviève Saumier, Neil Cohen et Symeon Symeonides sont ainsi chargés de finaliser le texte du projet de Commentaire, avec l'assistance du Bureau Permanent.

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le Conseil en 2013, le Groupe de travail a suggéré d'apporter différentes modifications d'ordre formel à la lettre des articles 3, 6, 10 et 11 du projet de Principes (perfectionnement), visant à refléter l'évolution du texte du projet de Commentaire au fil des discussions. Le Groupe de travail a également suggéré l'intitulé « Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable en matière de contrats **commerciaux** internationaux » (discussion tenue en anglais), une formulation en adéquation avec le champ d'application matériel du futur instrument.

Le Groupe de travail a évalué l'intérêt potentiel d'activités pédagogiques et promotionnelles ciblées autour du futur instrument, à l'intention des praticiens, des législateurs et des universitaires, et a recommandé d'entreprendre ces activités.

---

<sup>1</sup> Lors de sa réunion de 2013, le Conseil a adopté la Conclusion et Recommandation suivante : « Le Conseil salue les activités menées par le Groupe de travail puis approfondies par la Commission spéciale réunie en novembre 2012, et approuve à titre préliminaire le projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux. Le Conseil invite le Groupe de travail à élaborer un projet de Commentaire, à le diffuser à l'ensemble des Membres et des Observateurs pour commentaires, à finaliser le projet de Commentaire à la lumière des commentaires reçus et à présenter un projet de Commentaire complété, accompagné des Principes, au Conseil. Le Conseil sera alors invité à donner son approbation finale pour l'ensemble formé par les Principes et le Commentaire ou à soumettre cet ensemble à la Commission spéciale, si nécessaire ». Voir les Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil, disponibles à l'adresse : < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) >.

<sup>2</sup> Voir le « projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux », tel qu'approuvé par Commission spéciale sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux lors de sa réunion de novembre 2012, disponible à l'adresse : < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) >.

Les discussions du Groupe de travail ont porté leurs fruits. S'agissant des prochaines étapes, le Groupe de travail est convenu du calendrier prévisionnel suivant :

- **début février 2014** : le Bureau Permanent consolidera une version révisée du projet de Commentaire, qu'il fera circuler au sein du Comité de rédaction ;
- **mi-février 2014** : le Comité de rédaction examinera la version révisée du projet de Commentaire, en discutera et opérera d'éventuelles modifications, sur la base des règles stylistiques établies ;
- **fin février 2014** : le Bureau Permanent évaluera les progrès réalisés et, si l'ensemble formé par la version révisée des Principes et le projet de Commentaire est prêt en anglais et en français (les deux langues officielles de la Conférence), il communiquera cet ensemble aux Membres pour examen en préparation de la réunion d'avril 2014 du Conseil.

En fonction de l'avancement des travaux par rapport au calendrier prévisionnel, il conviendra peut-être de convoquer une réunion du Comité de rédaction afin de parachever les modifications formelles.